



Cette épreuve est réglée par les Règlements UCI en vigueur

REGLAMENTO PARTICULAR

PARCOURS

La Vuelta à Burgos se déroulera entre les villes et avec les kms suivants:

ETAPE	DÂTE	PARCOURS	KMS
1e	16/05/19	GEOPARQUE DE LAS LORAS (VILLADIEGO –VILLADIEGO)	108
2e	17/05/19	POZA DE LA SAL – POZA DE LA SAL	84
3e	18/05/19	MEDINA DE POMAR – ALTO DE ROSALES	83
4e	19/05/19	PEDROSA DE VALDEPORRES- VILLARCAYO	84

Article 1.- ORGANISATION.

L'entité Diputación Provincial de Burgos, avec licence fédérative expédiée para la Real Federación Española de Ciclisme, numéro P-0900000A et domiciliée au Paseo del Espolón, 34, 09003 Burgos, titulaire de l'épreuve nommée Vuelta a Burgos, organise la Ve "VUELTA A BURGOS FEMMES"

Article 2.- TYPE D'ÉPREUVE.

La Vuelta a Burgos Femmes est classée WE 2.1/UCI et attribue les points suivant l'art. 2.10.017 UCI.

Article 3.- PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte sous invitation aux équipes suivantes: équipes ÉLITES UCI, équipe nationale d'Espagne et une autre équipe nationale étrangère. Chaque équipe sera composée par un minimum de 4 coureuses et un maximum de 6, selon l'art. 2.2.003 du Règlement de l'UCI.

Article 4.- PERMANENCE

Avant le Départ, la Permanence sera installée à la Diputación Provincial de Burgos, Paseo del Espolón, 34 de Burgos .Teléfono 947-258600, où se réaliseront:

INSCRIPTIONS

La confirmación des inscrites et présentation des licences, retrait des dossards: mercredi 15 mai, de 15:30 à 16:45.



REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La reunion de Directeurs Sportifs, organisée selon l'art. 1.2.087 des Règlements UCI, en présence du Collège des Commissaires sera Mercredi 15 mai, à 17:00. (art. 1.2.087 y 1.2. 043)

REUNION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES: Mercredi 15 mai, à 18:30

Tous les photographes et caméramans accrédités pour la course sont convoqués à une reunion avec le Président du Jury UCI et l'Organisation qui aura lieu Jeudi 16 mai, à 12h00.

.- Les accréditations pour le reste du personnel se realiseront à l'Institut pour le Sport et la Jeunesse, Ave. de la Paz 34. Teléfono 947 258650

Article 5.- RADIO TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 163.475Mhz.

Article 6.- ASISTENCE TECHNIQUE NEUTRE:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures, plus la voiture ferme course.

Article 7.- DISPOSITIFS DE COMMUNICATION EN COURSE: Conformément à l'art. 2.2.024 du Règlement, les dispositifs de communication à distance avec les coureuses sont permis.

Article 8.- INCIDENTS EN COURSE DANS LES TROIS DERNIERS KILOMÈTRES.

Les art. 2.06.27 et 2.06.28 ne sont pas applicables en cas d'arrivée en côte.:

Le 18/05/2019, troisième étape (Medina de Pomar- Medina de Pomar / Alto de Rosales)

Toute discussion concernant les classements d'arrivées au sommet et avant l'ascension sera résolue par le Collège des Commissaires.

Article 9.- BONIFICATION:

Il n'y a pas de Bonification.

Article 10.- FERMETURE DE CONTROL. (art. 2.6.032 règlement UCI) Selon le temps employé par la gagnante de chaque étape, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit:

1 ^a Etapa	12%
2 ^a Etapa	12%
3 ^a Etapa	20%
4 ^a Etapa	12%

Conformément à l'article 2.6.032 du Règlement UCI, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 11.- DIFFÉRENTS CLASSEMENTS:

Les classements suivants sont établis:

CLASSEMENT	MAILLOT
Classement Général Individuel au Temps	Mauve
Classement Général par Points	Vert
Classement Général Montagne	Rouge
Classement Général Meilleur Jeune	Blanc

Article 11.1° - GÉNÉRAL INDIVIDUEL AU TIEMPS (Maillot Mauve)

Il se disputera en accord avec le Règlement UCI (art. 2.6.015)

Article 11.2°.- GÉNÉRAL PAR POINTS. (Maillot Vert). Il s'obtiendra en attribuant la ponctuation aux quinze premières coureuses classées de chaque étape. (art. 2.6.017) .

POINTS ETAPE

Place	Points
1 ^o	25 points
2 ^o	20 points
3 ^o	16 points
4 ^o	15 points
5 ^o	12 points

Place	Points
6 ^o	10 points
7 ^o	9 points
8 ^o	8 points
9 ^o	7 points
10 ^o	6 points

Place	Points
11 ^o	5 points
12 ^o	4 points
13 ^o	3 points
15 ^o	2 points
15 ^o	1 point

Si sur une ligne d'arrivée des coureuses arrivent ex-aequo sur l'un des rangs de ponctuation mentionnés il sera attribué à chacune d'elles les points correspondant à la place où commence le dit ex-aequo. En cas d'égalité on appliquera les critères suivants jusqu'à départager: art. 2.6.018

- 1.-Nombre de victoires d'étapes.
- 2.- Classement Général Individuel au Temps.

Article 11.3º - ÉQUIPES ÉTAPE. (art. 2.6.016 Règlement UCI)

Le classement journalier par équipe s'établit en additionnant les trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, on départagera les équipes en additionnant les places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. Si l'égalité persiste, on départagera les équipes par le classement de leur meilleure coureuse dans le classement de l'étape.

Article 11.5º - GÉNÉRAL PAR ÉQUIPES. (art. 2.6.016 Règlement UCI)

Il s'obtiendra pas la somme des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe sur toutes les étapes disputées. En cas d'égalité, on appliquera les critères suivants:

1. Nombre de premières places au classement journalier;
2. Nombres de secondes places au classement journalier;
3. Etc...

Si l'égalité continue, on départagera les équipes par le classement de sa meilleure coureuse au classement général individuel.

Sera éliminée du classement général par équipe celle qui se verra réduite à moins de 3 coureuses.

Article 11.6º - GÉNÉRAL MEILLEURE GRIMPEUSE.(Maillot Rouge)

Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureuse dans les sommets des cols et côtes, étant la mieux classée celle qui obtiendra le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, on appliquera les critères suivants:

1. Nombre de premières places aux cols de la catégorie plus élevée.
2. Nombre de premières places aux cols de la catégorie suivante, ainsi successivement..
3. Classement final général individuel au points

PONCTUATIONS:

Place	Catégorie Spéciale	1e Catégorie	2e Catégorie	3e Catégorie
1 ^o	30 points	16 points	10 points	6 points
2 ^o	25 points	12 points	7 points	4 points
3 ^o	20 points	10 points	5 points	2 points
4 ^o	16 points	8 points	3 points	1 point
5 ^o	12 points	6 points	2 points	
6 ^o	10 points	4 points	1 point	
7 ^o	8 points	3 points		
8 ^o	6 points	2 points		
9 ^o	4 points	1 point		
10 ^o	3 points			
11 ^o	2 points			
12 ^o	1 point			

.Article 11.7°.- GÉNÉRAL MEILLEURE JEUNE . (Maillot Blanc)

La leader de ce classement sera la coureuse avec licence Moins-23 ans mieux placée au Classement Général Individuel.

Article 11.8°.- GÉNÉRAL MEILLEURE ESPAGNOLES.

La leader de ce classement sera la coureuse mieux placée dans le Classement Général Individuel, dont le code UCI de la licence commence par ESP.

Article 11.9°.- PRIX DE LA COMBATIVITÉ.

Dans toutes les étapes, l'organisation offrira un prix à la coureuse la plus combative de l'étape, qu'elle recevra au Podium.

Article 11.10°.- GÉNÉRALPREMIÈRE BURGALAISE

La gagnante de ce classement sera la coureuse la mieux placée au Classement Général Individuel qui soit née dans la Province de Burgos.

Article 12.-PRIX

ANNEXE: BARÈME DES PRIX. Chaque récompense pourra être considérée obtenue et partagée à parts égales par tous les membres participant à l'épreuve qui appartiennent au même groupe sportif que la coureuse qui a obtenu le classement qui donne droit au prix.

Article 13.- ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle antidopage aura lieu dans un véhicule prévu à tel effet et qui sera situé sur la ligne d'arrivée de chaque étape.

Article 14.- PROTOCOLE

Article 14.1º.- LEADERS

Les coureuses qui figurent au premier poste des différents classements généraux devront porter le maillot correspondant durant le déroulement des étapes, pouvant y afficher une publicité de son équipe selon le règlement. Si une coureuse était leader de 2 ou plusieurs classements, elle ne portera que le plus important (art. 2.6.018) étant la priorité temps, points, montagne et jeune. Dans ce cas, durant le parcours de l'étape, la ou les coureuses suivantes aux classements seront celles qui porteront le maillot correspondant.

Article 14.2º.- PROTOCOLE INITIAL. La présentation protocolaire de toutes les équipes se fera lors du contrôle des signatures. Devront monter au podium les équipes au complet.

Article 14.3º.- PROTOCOLE JOURNALIER. A la fin de chaque étape, la gagnante de celle-ci et les leaders des classements généraux devront se présenter au podium, en tenue de course, pour la cérémonie protocolaire.

La montée au "Podium" est établie pour chaque fin d'étape à:

Podium	Maillot couleur
Vainqueur de l'Étape	
➤ Leader Classement Général Individuel au Temps	Mauve
➤ Leader Classement Général par Points	Vert
➤ Leader Classement Général Montagne	Rouge
➤ Leader Clasificación General Mejor Joven	Blanc
Seuls les classements précédés par le symbole ➤ pourront porter le maillot correspondant	
OTROS PRIX	
Leader Classement Première Espagnole	
Leader Classement Première Burgalaise	
Combativité	

Après le protocole journalier, la gagnante de l'étape et la leader du classement général au temps se présenteront en Salle de Presse.



Article 14.4º.- PROTOCOLE FINAL. Devront monter au Podium l'équipe ayant gagné la 4e étape, les 3 premières classées au Classement Général au Temps, les gagnantes des autres classements et le Directeur et l'Equipe au complet du Classement Général Équipes.

Selon l'article 2.6.018 bis de l'UCI

Article 15.- PENALISATIONS

Le barème de pénalisations de l'UCI est le seul applicable, selon le chapitre XII.

Article 16.- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de donner une image positive du cyclisme et de préserver l'environnement, nous prions à toutes les cyclistes de ne pas jeter les déchets sur la route mais également d'offrir un comportement exemplaire de cette discipline durante le déroulement de l'épreuve.

Article 17.- DROITS D'IMAGE.- Chaque équipe participante reconnaît que sa participation dans la course autorise l'organisateur à reproduire et représenter, sans aucune contrepartie économique, leur nom, voix, image, biographie, historique sportif, ainsi que les marques de leur équipe et sponsors, pour toute diffusion publique au monde entier, durant le temps accordé actuellement à cet effet par les dispositions légales en vigueur, afin de permettre la diffusion et promotion de la Vuelta à Burgos.

Tous les cas non prévus dans le présent Règlement seront résolus par le Règlement du Sport Cycliste de l'UCI, selon les cas.





EDICIÓN FEMENINA
**VUELTA
A BURGOS**

ANEXO PREMIOS

Ranking	Class 1 -1 Day	Class 1 - 4 Days	general
1st	305 €	1.220 €	800 €
2nd	185 €	740 €	500 €
3rd	125 €	500 €	300 €
4th	115 €	460 €	200 €
5th	110 €	440 €	150 €
6th	95 €	380 €	120 €
7th	85 €	340 €	110 €
8th	70 €	280 €	100 €
9th	70 €	280 €	100 €
10th	70 €	280 €	100 €
11th-15th	45 €	900 €	90 €
TOTAL	1.455 €	5.820 €	2.570 €

	1º	2º	3º
GENERAL REGULARIDAD	100	50	25
GENERAL MONTAÑA	100	50	25
SUB 23 / JOVEN	75	50	25
GENERAL EQUIPOS	200	100	75
1ª BURGALESA	100		
COMBATIVIDAD	100		
1ª ESPAÑOLA	100		

RESUMEN DE PREMIOS

ETAPAS (1455 * 4 DIAS)	5.820 €
GENERAL INDIVIDUAL	2.570 €
GENERAL REGULARIDAD	175 €
GENERAL MONTAÑA	175 €
SUB 23 / JOVEN	150 €
1ª BURGALESA	100 €
COMBATIVIDAD	100 €
1ª ESPAÑOLA	100 €
Total	9.190 €

